

Nombre de conseillers  
En exercice : 27  
Présents : 22  
Procurations : 5  
Suffrages exprimés : 27

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2023/D/04/1-3/042

**OBJET : CONVENTION RELATIVE A LA CREATION ET AU DEVELOPPEMENT D'UNE  
MEDIATHEQUE « TETE DE RESEAU »**

Le 14 avril 2023 à 18h30, le Conseil Municipal de SELLES-SUR-CHER dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Stella COCHETON, Maire.

Date de convocation : le 7 avril 2023  
Secrétaire de séance : Guy DOUSSAUD

**Présents** : Mesdames, Muriel BOISSONNET, Stella COCHETON, Angélique DUBÉ, Marie-José FERREIRA, Michelle GAUTHIER, Michelle MILLAN, Muriel PASQUER et Corine SERIEYS.

Messieurs Bruno BERNARD, Grégoire BERT, Éric BOURNY, Michel CEPERO, Guillaume CLERC, Guy DOUSSAUD, Stéphane GARREAU, Bruno GIRARD, Gérard MARGOTTIN, Pascal MASSON, Nicolas MARTINS, Georges MOUSSIER, Vincent SOMMIER et Claude TESSIER.

**Absents ayant donné pouvoir** : Mesdames Marie-Laure BERTHIER (pouvoir à Madame COCHETON), Magali BRIEUX (pouvoir à Madame DUBÉ), Suzanne DECHAMPS (pouvoir à Monsieur DOUSSAUD) Valérie PACAUD (pouvoir à Monsieur CLERC).

Monsieur Philippe CHAMARD (pouvoir à Monsieur MOUSSIER).

Le département, dans le cadre de sa politique en faveur de la lecture publique, favorise, dans les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), la création de médiathèques, de bibliothèques et de points de lecture.

La présente convention est destinée aux communes ou EPCI proposant un service de lecture publique dans le cadre d'un projet culturel et scientifique de territoire : elle consiste en prestations d'ingénierie de projet de médiathèque et, lorsque la médiathèque fonctionne, en prestations de service.

La signature de cette convention entre la collectivité et le département de Loir-et-Cher est nécessaire à l'obtention d'une subvention et de services de prêt de documents.

**Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- De valider l'ensemble des éléments constituant le dossier de la convention tel que joint à la présente délibération
- De donner pouvoir à Madame le Maire ou son représentant, à l'effet de passer et signer tous les actes nécessaires à la bonne réalisation des opérations

Le Maire, **Stella COCHETON**

Le Secrétaire de séance, **Guy DOUSSAUD**

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus.  
Pour copie certifiée conforme et exécutoire,  
Publié ce jour, le 20 avril 2023  
Date de mise en ligne sur le site internet, le 20 avril 2023

REÇU EN PREFECTURE

le 20/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-041-214102428-20230414-2023\_D\_042-